

GRAND RODEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1, place Adrien Rozier - BP 531 - 12005 RODEZ CEDEX

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 JUILLET 2006

**qui s'est tenue à 18 H 00, à l'Auditorium de
l'Ecole Nationale de Musique - Antenne du Grand Rodez - à Rodez**

Présidence de M. Marc CENSI, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, Maire de RODEZ.

PRESENTS : Mmes Marie BENNET, Monique BLANCARDI, Nadine BOSCH, Monique BULTEL-HERMENT, Claudette CERESO, Anne-Marie DURAND, Annie GORCE, Marie-Hélène LAURENS, Claudine MURAT, Bernadette DE TREMONTELS, MM. Michel ASTOUL, Maurice BARTHELEMY, André BERNARD, Guy BOUSQUIE, Roger BRUN, Bernard BRUNEL, Gérard CARRIERE, Francis CAULET, Marc CENSI, Alain CONSTANS, Dominique COSTES, Claude CROS, Gilbert DAURES⁽¹⁾, Guy DRILLIN, Jean-Paul ESPINASSE, Roland FALGUIERES, Michel GANTOU, Fabrice GENIEZ, Jean-Marie LAUR⁽²⁾, Daniel PAGES, Claude PALIS, Jacques PALPACUER, André RIGAL, Jean TERRAL, Christian TEYSSÉDRE, Jean-François THERON.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Claude CARLIN (procuration à M. Christian TEYSSÉDRE), Mme Régine TAUSSAT (procuration à M. Michel ASTOUL), M. Yves ARNAL (procuration à M. Guy DRILLIN), M. Michel AZEMAR, M. Jean BARRIE, M. Jean-Pierre BAUGUIL (procuration à Mme Marie BENNET), M. Vincent BOUSQUET (procuration à M. Claude CROS), M. Roger CAILHOL (procuration à Mme Bernadette DE TREMONTELS), M. Michel VESCO (procuration à M. Jean TERRAL).

M. Jean-Paul ESPINASSE est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

⁽¹⁾ M. Gilbert DAURES a été présent en cours de présentation des éléments se rapportant à la note D2006-144 intitulée « MUSEE SOULAGES : Résultat des études (Etude de programmation, Etude à caractère économique, Etude des publics) – Poursuite du projet » et ce jusqu'à la fin de la séance.

⁽²⁾ M. Jean-Marie LAUR a été présent en cours de présentation des éléments se rapportant à la note D2006-144 intitulée « MUSEE SOULAGES : Résultat des études (Etude de programmation, Etude à caractère économique, Etude des publics) – Poursuite du projet » et ce jusqu'à la fin de la séance.

136 - MUSEE SOULAGES

- **Résultat des études (Etude de programmation, Etude à caractère économique, Etude des publics)**
- **Poursuite du projet**

M. GENIEZ rappelle que le Conseil du Grand Rodez, lors de sa séance du 13 Décembre 2005, a accepté la donation effectuée à son profit par Pierre et Colette SOULAGES.

Conformément aux engagements pris, trois études de faisabilité ont été réalisées, dont l'objet de chacune d'elles est décrit ci-après :

- **une étude de programmation** qui visait à rassembler dans un document synthétique toutes les informations indispensables au futur maître d'œuvre. Cette étude comprend un volet programmatique (assuré par un spécialiste de la programmation technique des établissements culturels), un volet économique (mené par un économiste de la construction) et un volet axé sur la conservation des œuvres (suivi par deux professionnelles de la conservation préventive).

- **une étude à caractère économique** dont la mission consistait, d'une part à renseigner sur les coûts d'investissement et de fonctionnement ainsi que sur les pistes pour optimiser ces coûts, d'autre part, à élaborer une première esquisse du montage financier.
- **une étude des publics** qui avait pour but, non pas seulement d'évaluer la fréquentation potentielle, mais aussi de définir les actions à mettre en œuvre pour augmenter cette fréquentation et enfin mesurer les retombées (directes et indirectes) induites par la création du nouvel équipement.

La synthèse des résultats de ces études, telle qu'elle figure en annexe⁽¹⁾, a été présentée aux membres du Conseil.

Les trois Commissions « Stratégies Territoriales, Politiques Communautaires », « Infrastructures, Equipements, Environnement », « Contractualisation, Finances, Administration Générale », réunies le 29 juin 2006, ont pris connaissance du dossier.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, après un vote dont les résultats sont les suivants :

- * **36 Voix Pour**)
- * **3 Voix Contre**) **Procurations comprises ;**
- * **4 Abstentions**)

- **prend acte des résultats des études de faisabilité qui ont été conduites ;**
- **décide de la poursuite du projet en :**
 - * **autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre sur la base du programme défini ;**
 - * **approfondissant la réflexion sur le mode de gestion du futur équipement, sur les bases des considérations venant d'être présentées ;**
- **autorise M. le Président à :**
 - * **solliciter les partenaires financiers à savoir l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Aveyron sur la base des taux de financement suivants :**
 - **Etat : 40 % du coût du projet ;**
 - **Région Midi-Pyrénées : 20 % du coût du projet ;**
 - **Département de l'Aveyron : 20 % du coût du projet ;**
 - * **signer tout document nécessaire à cet effet.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

^(*) cf. document figurant en annexe de la délibération concernée.
